

De quoi l'autonomie locale est-elle le nom ?

Les conséquences de l'autonomie locale depuis la réforme du lycée

→ plus de pouvoir au chef d'établissement

L'autonomie locale cache en réalité un contrôle plus fort par le chef d'établissement, qui cherche à jouer un rôle de « pédagogue manager ». On prétend « faire confiance » aux équipes, mais on leur impose des « bonnes pratiques » souvent contestables, de manière très centralisée...

→ le mirage du local

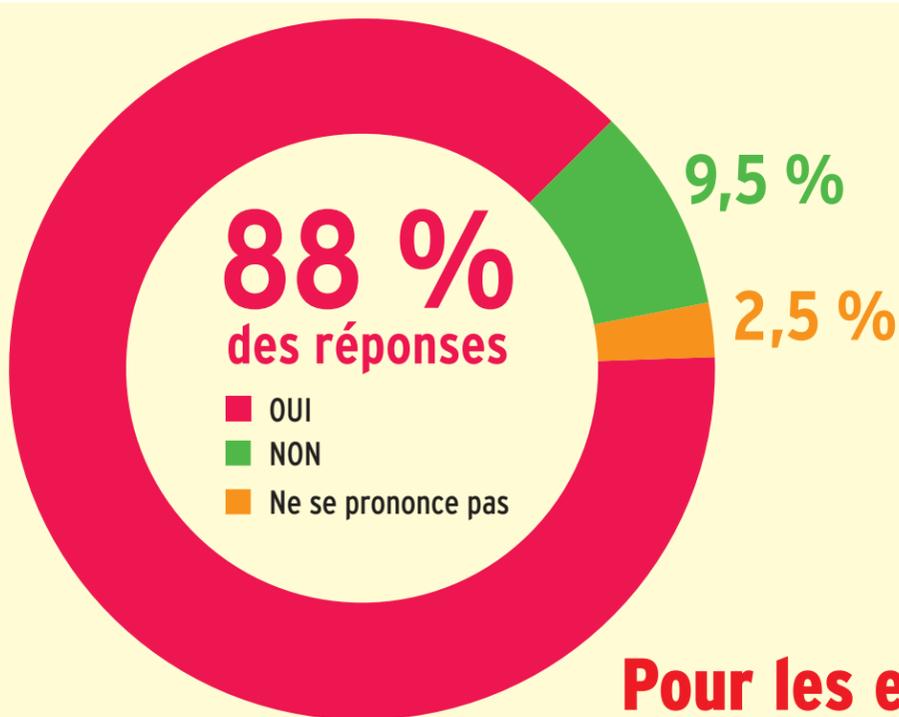
Les difficultés d'apprentissage pour les élèves sont identiques sur tout le territoire. Si certains établissements accueillent des élèves majoritairement en difficulté, les obstacles à surmonter, pour chaque élève, sont toujours les mêmes. Les « solutions locales » prônées par la réforme du lycée n'ont rien réglé : 87 % des enseignants considèrent que la réforme du lycée ne leur a pas permis de faire mieux réussir les élèves en difficulté (enquête janvier 2016, 1 418 enseignants interrogés).

→ toujours plus de concurrence

66 % des enseignants expliquent qu'ils doivent « négocier » chaque année pour obtenir des heures à effectifs réduits... L'autonomie locale, c'est l'obligation pour chaque discipline de « se battre » contre toutes les autres pour avoir des conditions de travail supportables... L'autonomie locale ne favorise pas le travail en équipe, mais la concurrence généralisée !

→ davantage d'inégalités

La répartition des heures à effectifs réduits varie fortement d'un lycée à l'autre : les horaires disciplinaires sont donc de plus en plus différenciés. Ainsi, selon les établissements, les années, les disciplines, les élèves ne seront pas traités de la même manière : il y a rupture d'égalité !



Il faut rétablir une organisation nationale des enseignements !

« Il faudrait rétablir une grille nationale des dédoublements, identique sur tout le territoire »

Pour les enseignants, il n'y a aucun doute...

Source : SNES, enquête lycée, janvier 2016. 1 418 enseignants interrogés, France entière.

Le bilan de la réforme du lycée le montre : il faut sortir du dogme de l'autonomie locale des établissements !



Des outils pour connaître et défendre vos droits



Des publications

- Des journaux :** pour suivre l'actualité, approfondir des questions, élargir la réflexion
- Des mémos :** pour tout connaître sur votre catégorie, vos droits et comment les défendre
- Des suppléments :** pour tout savoir sur les mutations, les carrières, les disciplines

Les réseaux sociaux

www.snes.edu



 @SNESFSU
 SNES-FSU
 @SNESFSU

Le site du SNES :
une mine d'informations
pour se former
et pour agir



Ensemble, pour revaloriser le second degré